

# Des solutions nouvelles pour favoriser la lecture

Mettre à la portée du plus grand nombre les outils d'accès aux nouvelles technologies et combattre l'illettrisme en Ile-de-France : une urgence soulignée par le Conseil économique et social régional dans son récent rapport sur le développement de la lecture en Ile-de-France.



**D**epuis la loi sur les exclusions de 1998, la lutte contre l'illettrisme est "une priorité nationale". Et le plan d'action du nouveau ministre de l'Éducation nationale, Luc Ferry, présenté le 19 juin en Conseil des ministres, va dans ce sens. Concentré sur le primaire, il a pour ambition de réduire de 5 % en trois ans le nombre d'élèves qui entrent au collège sans posséder les bases du français. Car, si tous les enfants apprennent à lire, ils ne maîtrisent pas pour autant cet apprentissage: 15 à 20 % des élèves de 6<sup>e</sup> n'ont pas acquis les savoirs de base. Autre chiffre significatif: 6,4 % des 600 000 jeunes de 17 à 18 ans, convoqués en 2001 aux Journées d'appel pour la défense, présentaient de graves difficultés de lecture et de compréhension.

### Proximité et efficacité

Pour combattre ce phénomène, qui conduit souvent à l'exclusion et creuse la fracture sociale, l'État, les collectivités territoriales et de nombreuses associations et structures publiques multiplient les actions en faveur de la lecture. En 1990 déjà, le Conseil économique et social régional avait voulu, au travers des "dix commandements" du rapport Marrache, susciter une prise de conscience. Douze ans plus tard, au-delà des initiatives engagées, des améliorations doivent être apportées dans un souci de proximité et d'efficacité.

Pour Francis Vitel qui a présenté le nouveau rapport du CESR sur le développement de la lecture en Ile-de-France, "le Conseil régional doit porter ses efforts sur une meilleure connaissance de l'offre, des besoins et des pratiques, concentrer ses investissements sur les équipements de proximité, l'accès à internet et la mise en réseau des lieux de lecture".

La Région doit également développer les formations des initiateurs aux nouvelles technologies, notamment en bibliothèque, et cibler ses actions en direction de publics particuliers: jeunes en difficulté et handicapés. L'aide aux associations qui luttent au plus près contre l'illettrisme doit être privilégiée. Une action en direction des librairies de quartiers est aussi à envisager.

Des améliorations s'imposent d'autant plus que les années 1990 ont vu "deux nouveautés: l'arrivée d'internet et la montée inquiétante de l'illettrisme", note Francis

Vitel. Outre l'impact de la télévision, le développement de la lecture se heurte à un certain nombre d'évolutions: la presse subit une diminution de son lectorat, les librairies

de quartier disparaissent peu à peu et le prix du livre reste encore un obstacle pour certains jeunes.

"La lecture passe aussi aujourd'hui par les nouvelles technologies", affirme le rapporteur. Celles-ci ont bousculé les modes de

vie, mais, là encore, se pose avec acuité la question de l'accès de tous à ces nouveaux

Le prix du livre reste encore un obstacle pour les jeunes.



Le plan d'action du nouveau ministre de l'Éducation nationale a pour ambition de réduire de 5 % en trois ans le nombre d'élèves qui entrent au collège sans posséder les bases du français.



DR

## Trois questions à HENRIETTE ZOUGHEBI

Conseillère régionale, conseillère pour le livre et la littérature à la mission de l'éducation artistique et de l'action culturelle du ministère de l'Éducation nationale

### ● Quel bilan faites-vous des politiques publiques en matière de lecture ?

Au cours des vingt dernières années, les politiques publiques ont permis, par le croisement des actions de l'État et des collectivités territoriales, un énorme développement des bibliothèques et de leurs lecteurs. Elles ont également mené des actions d'aide à la création qui ont permis, par exemple, que des livres à rotation lente, comme ceux de poésie, continuent à être édités en nombre important. Enfin, le prix unique du livre est un apport fondamental pour conserver un réseau de librairies indépendantes, garantie de pluralisme.

### ● En Ile-de-France, en dépit de la richesse des initiatives, l'accès à la lecture n'est-il pas inégalement développé ?

Il est inégal d'un point de vue des territoires et d'un point de vue social. Les zones rurales – c'est le cas de la Seine-et-Marne – ont du mal à développer la lecture. Il y a aussi, en zone urbaine, un besoin de librairies plus diversifiées.

### ● Sur quels points doivent porter les efforts à l'avenir ?

La question des librairies me semble centrale. On ne peut pas faire le pari de la diversité de l'édition, au moment où se mettent en place les concentrations, si on ne porte pas l'effort sur ce point. Il faut, par ailleurs, continuer à aider les bibliothèques pour organiser des rencontres entre écrivains et lecteurs ou associer des écrivains à des médiathèques et des lycées. Cela permet d'aiguiser la curiosité, de former les enseignants et les bibliothécaires à la création, tout en accordant une bourse à l'écrivain. Ce serait l'une des missions d'un Centre régional du livre, l'Ile-de-France étant une des rares régions à ne pas en avoir.

"Organiser des rencontres entre écrivains et lecteurs ou associer des écrivains à des médiathèques et des lycées."

► moyens d'information. La lutte contre "l'illectronisme" devient par conséquent un enjeu de premier plan.

Les efforts en faveur de la lecture en Ile-de-France se justifient également par la nécessité de combler certaines lacunes. Exemple: la région accuse un "retard d'équipement" de lecture publique en termes de superficie, même si 91,06 % des Franciliens disposent d'une bibliothèque dans leur commune. De même, "le nombre d'inscrits dans les bibliothèques ne progresse pas au rythme de l'évolution nationale et les efforts d'acquisition d'ouvrages restent en deçà des pratiques nationales", souligne le rapport du CESR.

### Une "carte régionale d'usager"

Les bibliothèques départementales de prêt et les médiathèques jouent un rôle déterminant pour le développement de la lecture dans les zones rurales, mais des progrès restent à accomplir. Paris offre une grande variété de bibliothèques. On y compte au total plus de 100 établissements, municipaux ou nationaux, publics ou privés, sur les 400 recensés en Ile-de-France. Cependant, d'un point de vue pratique, il n'existe pas de carte unique d'usager pour profiter de ce patrimoine. C'est pourquoi le CESR propose à la Région d'instaurer une "carte régionale d'usager" pour faciliter l'accès aux bibliothèques. L'assemblée recommande, à l'instar des "chèques-culture" de créer des "chèques-lire" destinés à subventionner l'achat de livres par les lycéens, apprentis et jeunes salariés de 16 à 25 ans.

La Région aurait également intérêt à privilégier les actions partenariales comme elle l'a fait avec le département de l'Essonne pour acquérir la maison de Jean Cocteau, transformée en musée sur l'écrivain et ses œuvres, qui sera partiellement ouverte au public en 2003. Dans le cadre du développement touristique et de la protection du patrimoine, ces actions favorisent aussi "la connaissance du patrimoine littéraire, développent l'intérêt pour l'œuvre de l'écrivain et incitent à la lecture". Par ailleurs, en liaison avec le Parlement international des écrivains, l'Ile-de-France s'est positionnée pour être "région refuge" pour des auteurs étrangers victimes de persécutions dans leur pays, comme c'est déjà le cas pour les "villes refuge" d'Antony, d'Aubervilliers, de Louveciennes et de Suresnes.

Les nouvelles technologies ont bouleversé les modes de vie et les moyens d'information. Le CESR fait de la lutte contre "l'illectronisme" une priorité.



**"Un illettré est un citoyen en situation de vulnérabilité par rapport à des textes sectaires et intégristes."**

## Trois questions à ALAIN BENTOLILA

Linguiste, professeur à la Sorbonne

### ● Quelle définition donnez-vous à l'illectronisme ?

L'illectronisme aujourd'hui, c'est aussi bien un jeune qui n'arrive pas à déchiffrer une plaque de rue qu'un jeune qui éprouve une difficulté importante à dégager les informations principales d'un article de journal. Cette population représente entre 6 et 7 % des jeunes adultes de 17-18 ans. Pour tous, la non-maîtrise de la lecture et de l'écriture rend la vie quotidienne difficile.

### ● Quels problèmes de société cela pose-t-il ?

D'abord, un illettré a du mal à analyser un texte, à mettre sa pensée en mots, à argumenter et expliquer. C'est un citoyen qui se trouve en situation de vulnérabilité par rapport à des textes sectaires et intégristes et dans l'incapacité de réfuter ces pensées dangereuses. Ensuite, quand on n'a pas les mots pour le dire, on a tendance à passer plus vite à l'acte violent. Enfin, l'illectronisme est lié au problème du chômage. Les salariés illettrés sont incapables d'adaptation à la formation continue.

### ● Quelles actions préconisez-vous pour lutter efficacement contre l'illectronisme ?

Depuis vingt ans, beaucoup d'argent a été dépensé, mais les actions sont dispersées. Il y a plus de tentatives d'insertion professionnelle que de remise à niveau. En réalité, on veut que les statistiques du chômage baissent. En outre, tant qu'on se contentera d'une politique de guichet, on aura très peu de gens, car les jeunes en situation d'illectronisme ne tiennent pas à être repérés. C'est pourquoi il faut prévoir des parcours accompagnés ou de tutorat, sur douze mois, liant à la fois remise à niveau et formation professionnelle. L'administration est incapable de cela. Ce sont les entreprises citoyennes, les associations et les collectivités territoriales qui doivent conduire ce projet.



L'Ile-de-France compte 400 bibliothèques ouvertes au public, dont 100 pour la seule ville de Paris.

N. TAVERNIER/REA

## “Lire et faire lire” : la lecture pour le plaisir

Une ou plusieurs fois par semaine, ils prennent le chemin de l'école. Pourtant, il y a bien longtemps qu'ils en ont quitté les bancs. Leur temps libre, ils l'offrent aux enfants pour leur transmettre le goût de la lecture et de la littérature. Ils sont ainsi environ 5 000 retraités à avoir répondu à l'appel de “Lire et faire lire”. Créée en 1999, cette association, dont le siège se situe boulevard Jules-Ferry à Paris, mène un programme d'ouverture et d'aide à la lecture. Ses actions sont basées avant tout sur le plaisir de la lecture et du partage entre jeunes et anciens.

À l'origine du projet, l'initiative de l'école Nattier à Brest, qui a fait entrer dès 1985 dans son établissement des personnes âgées pour aider au fonctionnement de la bibliothèque. Ce principe de solidarité entre les générations a incité trois associations à se regrouper dans “Lire et faire lire” : le Relais civique d'Alexandre Jardin, qui appelle à l'action citoyenne pour des causes d'intérêt général, la Ligue française de l'enseignement, qui assure notamment un soutien scolaire aux plus défavorisés, et l'Union nationale des associations familiales.

Le ministère de l'Éducation nationale ainsi que des partenaires comme France Télécom, la RATP et les magasins Tati soutiennent le projet. Plus de 130 écrivains, romanciers et philosophes apportent leur caution morale et participent à des opérations. Tahar Ben Jelloun, Edmonde Charles-Roux, Alain Finkielkraut et Éric Orsenna côtoient ainsi Daniel Pennac et Antoon Krings, l'auteur de la série “Drôles de petites bêtes” pour les tout-petits.

En France, depuis trois ans, dans plus de 3 000 écoles, les élèves de la maternelle au CM2 découvrent, grâce à leurs aînés, le monde des livres. L'expérience est un succès, au point de faire des émules en Suisse, au Québec et à Monaco.



R. DAMORET/REA

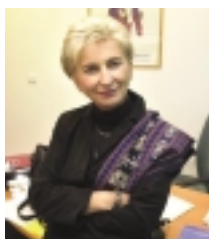
Près de 5 000 retraités en France participent, dans les écoles primaires, au programme “lire et faire lire”.

### Un Centre régional de la lecture

Enfin, “parce que l'Ile-de-France fait énormément mais parce que chacun agit de son côté, remarque Francis Vitel, la création d'un Centre régional de la lecture s'avère nécessaire”. Cet organisme aurait pour principale mission de “recenser les politiques mises en œuvre par les administrations et les associations”. Il pourrait en outre s'affirmer comme “tête de réseau” des bibliothèques de la région. On y apprendrait ainsi que la Seine-et-Marne mène une action en faveur de la lecture à la prison de Melun, quand

Paris et le Val-d'Oise privilégient la mise en ligne des catalogues des bibliothèques. De même, on pourrait y évaluer les résultats du Plan d'aide à la lecture engagé par les Hauts-de-Seine ou les efforts du Val-de-Marne pour la constitution de fonds thématiques spécialisés, comme ceux de la Seine-Saint-Denis en faveur du livre de jeunesse. Car, au-delà de la pertinence des initiatives locales, le développement de la lecture pour le plus grand nombre passe par une action globale et concertée.

**La lecture en Ile-de-France**  
**Rapporteur : Francis Vitel**  
**Autosaisine – 28 novembre 2002**  
 Téléchargeable sur [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)



DR

**“La mobilisation des CESR est essentielle pour que les pouvoirs publics s’engagent dans un projet commun au service des personnes en situation d’illettrisme.”**

6,4 % des 600 000 jeunes de 17 à 18 ans présentent de graves difficultés de lecture et de compréhension.

## Trois questions à **MARIE-THÉRÈSE GEFROY**

Directrice de l’Agence nationale de lutte contre l’illettrisme

### ● En quoi consistent les missions de l’ANLCI ?

La lutte contre l’illettrisme s’inscrit dans les politiques éducatives, linguistiques, culturelles et sociales, dans les politiques d’accès à l’emploi et de professionnalisation ainsi que dans les projets de développement des territoires et des entreprises. L’ANLCI, dont le rôle est de fédérer et d’optimiser les moyens, intervient en appui de ces politiques : échanges, impulsion, mise en relation, capitalisation, évaluation, coordination de projets.

### ● Quel travail menez-vous en commun avec les Conseils économiques et sociaux régionaux ?

C’est au cœur des territoires que se construisent et se consolident les partenariats durables nécessaires à la mise en place de politiques de prévention et de lutte contre l’illettrisme. Au sein des Conseils économiques et sociaux régionaux se retrouve une très grande partie de ceux qui sont représentés au niveau national dans les différentes instances de l’Agence et tout particulièrement au sein du comité consultatif. Nous avons voulu resserrer les liens avec les CESR, dont un certain nombre s’est saisi de la lutte contre l’illettrisme. Leur approche plurielle et territoriale est précieuse, leur mobilisation est essentielle pour que les décideurs et les pouvoirs publics soient, sur tous les territoires, de plus en plus engagés dans un projet commun au service des personnes en situation d’illettrisme.

### ● Quelles améliorations souhaitez-vous apporter à cette collaboration ?

Les axes de progrès sont nombreux. C’est dans un cadre local et territorial que l’on pourra progresser vers un décloisonnement des approches et des pratiques, sortir des pré-carrés de chacun, construire des projets communs aux différentes institutions et éviter le découpage excessif des publics qui ne correspond pas aux besoins des personnes. La volonté existe chez de nombreux partenaires. Les chargés de mission régionaux de l’Agence sont là pour être des agents de la transversalité qui conditionne l’efficacité des actions entreprises.

Agence nationale de lutte contre l’illettrisme  
Tél : 04 37 37 16 80

## L’AVIS DU CESR

● Le CESR estime nécessaire que la Région dispose de données sur la situation de la lecture, plus larges que les statistiques actuellement disponibles sur les seules bibliothèques publiques.

● Il recommande de développer les bibliothèques de quartiers qui font défaut aujourd’hui, d’amplifier la politique de soutien à l’ouverture de lieux d’accès à internet et de mettre en réseau les lieux de lecture.

● Le CESR suggère de mettre en œuvre des actions de formation pour assurer la qualification des initiateurs aux nouvelles technologies et de proposer aux jeunes en difficulté des programmes de remise à niveau sur les enseignements de base.

● Il propose d’instituer un chèque-lire, de créer une carte régionale d’usager donnant accès à diverses bibliothèques et de doter les bibliothèques des lycées et des centres de formation des apprentis de livres répondant à la demande des jeunes.

● Il conseille d’étendre les mesures spécifiques en direction des non et mal-voyants et des autres handicapés, de généraliser les initiatives en direction des très jeunes lecteurs et d’amplifier l’aide aux associations.

● Il suggère de déterminer les conditions dans lesquelles des aides pourraient être apportées aux librairies indépendantes, de mener des actions partenariales, de soutenir la venue d’écrivains étrangers francophones, et de continuer à créer des routes d’écrivains, à protéger et à ouvrir au public des maisons d’écrivains.

● Le CESR souhaite que la Région incite à la création d’un Centre régional de la lecture.



DR

# Un budget conforme à ses "orientations"

Le Conseil économique et social d'Ile-de-France a rendu le 12 décembre un avis favorable sur le projet de budget 2003 de la Région. Il s'est interrogé cependant sur certains retards préjudiciables dans l'exécution du contrat de plan État-Région.

**D**ans son rapport sur le budget 2003 de la Région, le Conseil économique et social d'Ile-de-France se félicite que le projet soit "rigoureusement" conforme aux orientations budgétaires. D'un montant global de 2,704 milliards d'euros, le budget enregistre une hausse de 2,8 % par rapport à 2002.

Les recettes proviennent pour 46 % des dotations de l'État (1,237 million d'euros). Vient ensuite la fiscalité régionale à hauteur de 29 % avec 642,7 millions d'euros. Les recettes diverses et l'emprunt (346,766 millions d'euros) représentent enfin respectivement 12 et 13 % du montant.

Côté dépenses, la priorité restera à l'exécution du contrat de plan avec une part de 59 % consacrée aux investissements, principalement tournés vers les transports en commun, le développement économique, les constructions scolaires et universitaires ainsi que la sécurité.

Le CESR émet cependant quelques inquiétudes. Le rapporteur, Jacques Trorial, rappelant que la révision à mi-parcours du contrat de plan État-Région se fera en 2003, s'interroge sur la quatrième partie du contrat, relative au "renforcement de l'approche territoriale". Il pointe par ailleurs "une diminution globale pour le secteur des transports", due à la réduction des crédits routiers, "composante importante du volet aménagement durable". Il semblerait en effet que l'État ne financerait, sur 2002 et 2003, que le programme sur lequel il s'était engagé au titre de 2002. Le CESR souhaite donc que l'État et la Région se rapprochent pour éviter "l'accumulation des retards préjudiciables aux conditions de déplacement". Il réaffirme par ailleurs le nécessaire développement de l'interrégionalité et souligne l'intérêt de se doter d'un nouveau contrat de plan interrégional "Bassin parisien".

En matière d'enseignement, le CESR donne



Le CESR regrette la réduction des crédits routiers, composants importants du volet aménagement durable.

son accord à la poursuite de l'aide à la demipension, à la gratuité des manuels scolaires, à l'équipement informatique des lycées et à la création de "lieux de vie". Il regrette, pour le supérieur, "l'absence de mesures pour la santé des étudiants et pour les équipements sportifs". Il soutient en outre les efforts pour la sécurité qui permettront de renforcer les mesures déjà existantes. Enfin, compte tenu "de la faiblesse de l'économie francilienne", il se félicite des investissements consacrés au développement économique. Il déplore cependant la baisse des crédits accordés à l'artisanat, "important créateur d'emplois". Dans sa conclusion, le rapport du CESR insiste sur la nécessaire autonomie financière de la Région. De nouvelles ressources, provenant par exemple de la TIPP, pourraient ainsi augmenter les recettes de 600 millions d'euros.

## Les orientations budgétaires pour 2003

### Le projet de budget de la Région Ile-de-France pour 2003

Commission des finances et du plan

Rapporteur: Jacques Trorial

Saisines - 14 novembre 2002,

12 décembre 2002

Téléchargeable sur [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)

## Orientations budgétaires : une gestion "sage"

Les orientations budgétaires de l'Ile-de-France pour 2003 sont placées "sous le signe d'une gestion sage et sans surprise", commente l'avis du CESR sur le sujet. Elles s'inscrivent en effet dans la continuité de la voie tracée depuis quatre ans par la Région, dans le cadre du projet de plan régional et du contrat de plan État-Région. Le CESR soutient l'effort en matière d'investissements ainsi que la politique de gestion de la dette et de remboursements anticipés qui permettra de dégager une marge de 50 millions d'euros en 2003. L'emprunt se stabilise, tout comme les taux en 2003, après les baisses d'impôts réalisées depuis 1998. En 2003, le contrat de plan État-Région sera révisé et la nouvelle étape de la décentralisation lancée. D'ici à 2004, les priorités, les projets et les moyens devront être redéfinis.